

- ACTION SOCIALE -

AIDE AU TRANSPORT

Objet : Aide inscrite dans le cadre de l'Aide Sociale Facultative mise en œuvre par le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de MARIGNANE, destinée aux personnes âgées

Conditions :

- ✓ Résider sur la Commune
- ✓ Etre âgé de 65 ans et plus
- ✓ Disposer de revenus ne dépassant pas le minimum vieillesse

Documents à fournir :

- Relevé d'Identité Bancaire, Postale ou Caisse Epargne
- 1 Photo d'identité
- Pièce d'Identité (les deux pour un couple)
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Justificatifs de tous les revenus perçus au cours des 4 derniers mois
- Avis de Non-Imposition sur le revenu année en cours

Période d'inscription :

Janvier

Modalités de délivrance :

Soumis à la décision du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Carte à puce personnelle rechargeable de 10 voyages par bimestre valables sur l'ensemble du réseau des bus de l'Étang

Montant de l'aide :

9 euros la carte de 10 voyages

Dossier suivi par :

Liste des documents à fournir remise le :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes d'aides sociales facultatives. Les destinataires des données sont : les Demandeurs, les Agents du service et la Trésorerie Principale pour les prestations facturables. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au CENTRE COMMUNAL D'ACTION COMMUNALE SOCIALE de la Ville de MARIGNANE.